



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2016

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Yves PARROT (Suppléant), Monsieur Patrick DAVET (Suppléant), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°160211_004
BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160211_004 BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la convocation du comité syndical en date du 26 janvier 2016 fixant le prochain comité syndical le 11 février 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 11 février 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2015 en date du 11 février 2016,

Vu les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique,

I - Exposé des motifs

Le Budget Principal du Syndicat mixte Gironde Numérique est retracé de la manière suivante :

Dépenses récurrentes du Syndicat mixte Gironde Numérique liées aux adhésions obligatoires

Les dépenses récurrentes du Syndicat mixte Gironde Numérique sont couvertes par les contributions obligatoires des membres. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat mixte Gironde Numérique est fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat qui sont des dépenses obligatoires.

Les charges à caractère général comprennent les dépenses de gestion courante du Syndicat mixte Gironde Numérique (loyer des bureaux, fluides, frais de personnels...). Les charges de personnels correspondent à la rémunération des six agents actuels du Syndicat mixte Gironde Numérique (y compris les deux agents mis à disposition par le Département de la Gironde), avec prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT). Ce Budget Primitif prend également en compte le recrutement d'un nouvel agent pour le projet initiative Très Haut Débit courant 2016, ainsi que l'ouverture de crédits pour un déménagement courant 2016 des bureaux du Syndicat mixte. Le résultat reporté 2015 sera principalement affecté à ces deux derniers points.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le montant total des adhésions obligatoires des membres appelé en 2016 est augmenté de +2,5%. Ces adhésions varient également en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et du nombre d'habitants des Communautés de communes ou Communautés d'agglomération.

DÉLIBÉRATION N°160211_004 BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Les Services Numériques

Les Services Numériques correspondent à une offre facultative mutualisée proposée par le Syndicat mixte Gironde Numérique auprès de ses adhérents.

Les dépenses liées à la mise en place de ces services correspondent principalement au financement des infrastructures, des matériels, des logiciels et des ressources humaines nécessaires à cette offre facultative.

Les charges de personnel correspondent à la rémunération des cinq agents actuels du Syndicat mixte Gironde Numérique affectés à l'activité des Services Numériques avec prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT). Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, ce Budget Primitif prend en compte le recrutement d'un informaticien mutualisé.

Ce Budget tient également compte de la participation à hauteur de 150 000 euros du Conseil Départemental de la Gironde pour le développement de l'activité des Services Numériques. Il est ainsi notamment prévu le recrutement d'un poste courant 2016.

L'équilibre global du modèle économique dépend des adhésions facultatives des membres du Syndicat mixte Gironde Numérique, de la contribution du Conseil Départemental et des subventions obtenues sur ce sujet.

II - Présentation du Budget

Le projet de Budget est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2015.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 1 756 061,76 euros se décomposant en :

- 1 599 321,84 euros en section de fonctionnement,
- 156 739,92 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 - Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 1 599 321,84 euros sont réparties entre :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 727 206,84 euros,
- Chapitre 012 (frais de personnels) pour 765 405 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 9 710 euros,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 1 000 euros,
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) pour 10 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 32 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 54 000 euros.

DÉLIBÉRATION N°160211_004
BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 17/02/2016
Reçu en préfecture le 17/02/2016
Affiché le 
ID : 033-200010049-20160211-160211_004-DE

Les recettes d'un montant total de 1 599 321,84 euros sont réparties entre :

- Adhésion obligatoire du Département de la Gironde pour 257 230 euros,
- Adhésion obligatoire des Communautés de communes et Communautés d'agglomérations (EPCI) pour 247 163 euros,
- Adhésion facultative des Communautés de communes et Communautés d'agglomération aux Services Numériques pour 402 000 euros,
- Participation du Département de la Gironde aux Services Numériques pour 100 000 euros,
- Résultat de fonctionnement reporté pour 592 928,84 euros.

DÉLIBÉRATION N°160211_004 BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le montant total des adhésions obligatoires appelées en 2016 est réparti de la façon suivante :

Membres	Adhésions prévisionnelles 2016
CONSEIL GENERAL	257 230
<i>CALI</i>	17 200
<i>Sud Libournais</i>	5 452
<i>Juridiction du Grand Saint-Emilionnais</i>	5 248
<i>Fronsac</i>	4 550
<i>Pays Foyen</i>	5 529
<i>Brannais</i>	3 173
<i>Castillon-Pujols</i>	4 554
<i>Pointe Médoc</i>	6 325
<i>Lacs Médocains</i>	5 786
<i>Médulienne</i>	5 563
<i>Centre Médoc</i>	6 320
<i>Cœur Médoc</i>	4 328
<i>Médoc Estuaire</i>	6 959
<i>Estuaire</i>	13 006
<i>Blaye</i>	4 879
<i>St-Savin</i>	6 055
<i>Bourg</i>	4 104
<i>Cubzaguais</i>	6 566
<i>Vallon de l'Artolie</i>	2 942
<i>Créonnais</i>	4 620
<i>Targon</i>	2 163
<i>St-Loubès</i>	9 421
<i>Côteaux de Garonne</i>	2 293
<i>Côteaux Bordelais</i>	6 374
<i>Portes de l'Entre 2 Mers</i>	5 087
<i>COBAS</i>	18 144
<i>Val de l'Eyre</i>	5 896
<i>COBAN</i>	16 077
<i>Montesquieu</i>	10 612
<i>Bazas</i>	5 741
<i>Sud Gironde</i>	9 143
<i>Podensac</i>	6 590
<i>Côteaux Macariens</i>	3 496
<i>Réolais en Sud Gironde</i>	6 459
<i>Sauveterre de Guyenne</i>	4 279
<i>Jalle-eau-Bourde</i>	12 229
Total EPCI	247 163
Total général (CD33 + EPCI)	504 393 €

DÉLIBÉRATION N°160211_004 BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de 156 739,92 euros sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 55 000 euros,
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 101 339,92 euros,
- Chapitre 27 (dépôts et cautionnement) pour 400 euros.

Les recettes d'un montant total de 156 739,92 euros sont réparties entre :

- Participation du Département de la Gironde au projet Services Numériques pour 50 000 euros,
- FCTVA pour 5 000 euros,
- Virement de la section de fonctionnement pour 32 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 54 000 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 15 739,92 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2016 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 11 février 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : maquette budgétaire

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Président,

A, le

Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES : Pour : 26

Contre : 0

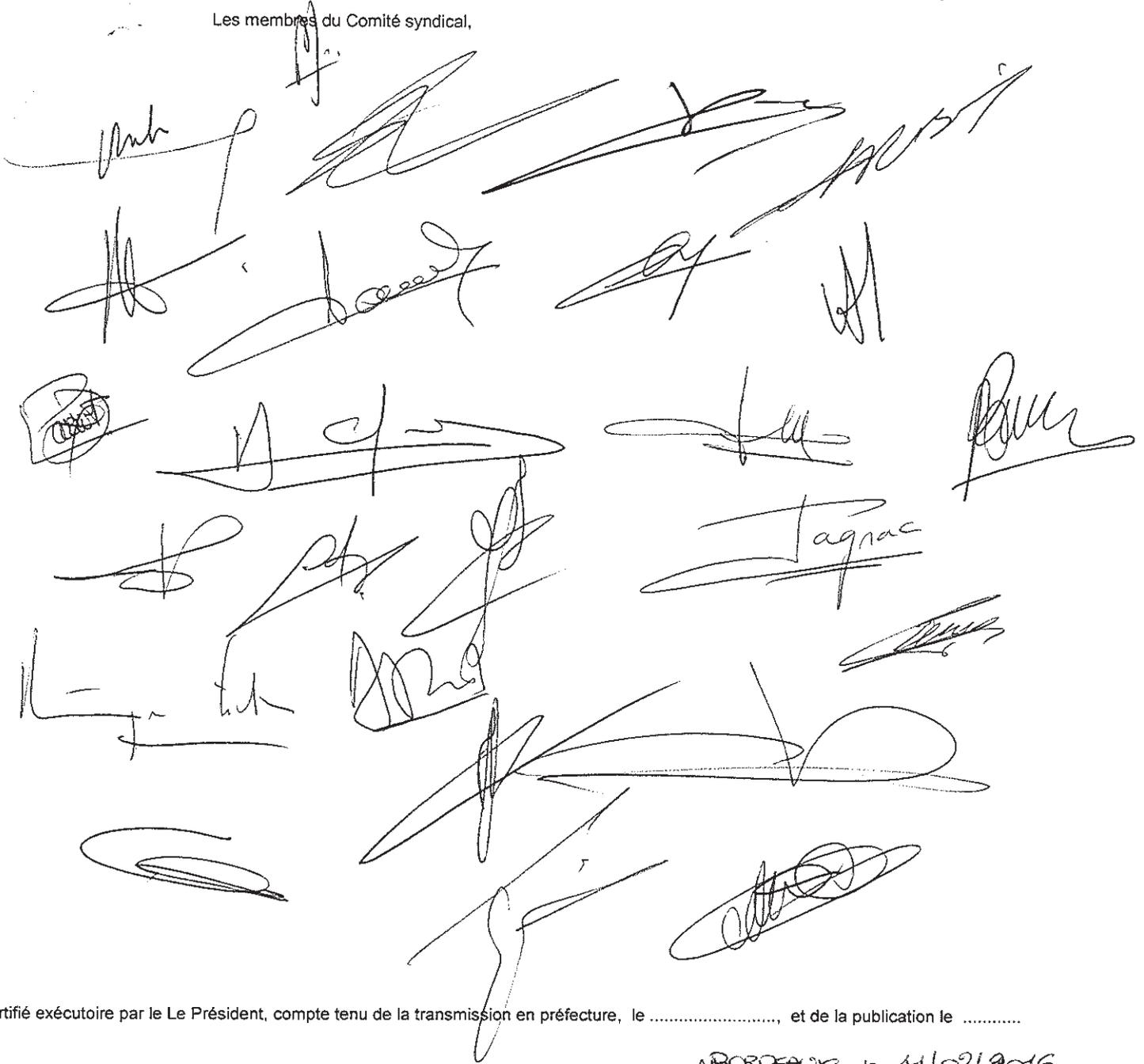
Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A, le 11/02/2016

Date de convocation : 26 janvier 2016

Les membres du Comité syndical,



A collection of approximately 20 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. The signatures vary in style, some being very stylized and others more legible. One signature in the middle-right area is clearly legible and reads 'Tagnac'.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A BORDEAUX, le 11/02/2016...